

Résumé des commentaires du CRE Bas-Saint-Laurent et de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) sur le *Cahier de propositions visant l'encadrement du développement de l'industrie porcine*

Présenté à la Commission d'aménagement
MRC de Kamouraska

Tout d'abord, nous tenons à féliciter la MRC pour son excellent processus de consultation auprès de la population. Suite à la lecture du *cahier de propositions visant l'encadrement du développement de l'industrie porcine*, nous voulons vous transmettre quelques suggestions. Le présent document résume les positions de Co-éco en tant qu'organisme environnement oeuvrant dans le milieu et certaines propositions du Conseil régional en environnement (CRE) Bas-Saint-Laurent qui s'implique dans l'ensemble des dossiers environnementaux de la région.

Capacité de support des cours d'eau :

Notre préoccupation majeure est de s'assurer que les activités proposées respectent la capacité du milieu à supporter la pression environnementale exercée sur celui-ci. Le MDDEP a déterminé que la capacité de support des activités agricoles correspond au seuil d'eutrophisation (dégradation) des cours d'eau. Le dépassement de la capacité de support d'un cours d'eau compromet le maintien et le potentiel de développement de tous les usages de l'eau incluant le développement agricole lui-même. Donc, essentiellement, nous suggérons de considérer une approche de gestion de l'implantation de nouveaux élevages agricoles selon la capacité de support de chaque bassin versants.

Selon la réglementation en vigueur, la capacité de support est atteinte lorsque la concentration de phosphore total affiche plus de 0,03 mg/l à l'embouchure. Ainsi, si la charge de phosphore total exportée par les rivières dépasse ce critère de la capacité de support, les usages de l'eau seront affectés ou perdus et des efforts devront être consentis pour assainir les rivières. Toutefois, dans le BSL, seules trois rivières ont fait l'objet de prélèvements adéquats servant à mesurer ce taux de phosphore : Kamouraska, Fouquette et Rimouski.

Selon une étude au MDDEP (Gangbazo, 2005)¹, cette valeur est corrélée lorsque la somme des GI+IE² dépasse 5% de la superficie totale du bassin versant.

Considérant ses éléments, les résultats du tableau de la page suivante donnent des indications sur le degré de sensibilité des milieux.

Les actions significatives qui pourraient être posées par exemple sont l'aménagement de bandes riveraines, le maintien des boisés, la diminution des sources de pollution ponctuelles et

¹ GANGBAZO, GEORGES, JACQUES ROY ET ALAIN LE PAGE (2005). *Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques en milieu terrestre, Mars, 28 p.

² GI : maïs + légumes + pommes de terre + haricots + tabac + soja + lentilles

IE : blé + avoine + orge + céréales mélangées + sarrasin + seigle + millet +triticale

Les GI et les IE sont des cultures annuelles qui nécessitent un travail au sol tous les ans et qui en dénudent une partie entre les rangées.

diffuse dans le milieu. À cet égard, les résultats obtenus par cette équation pourraient également être considérés pour juger de l'acceptabilité de nouveaux projets avant la délivrance de certificats d'autorisation, telle une mesure de précaution basée sur le concept de capacité de support.

RÉSULTATS : MRC DE KAMOURASKA

Bassins versants (No SIG)	Densité animale (ua/ha)	GI + IE %	Phosphore estimé (mg/l)
(nom inconnu) Sainte-Anne-de-la-Pocatière (577)	0,268	11,32%	0,0438
SAINT-JEAN (582)	0,320	12,76%	0,0474
RIVIÈRE OUELLE (591)	0,030	1,23%	0,0181
BRAS (598)	0,695	22,14%	0,0712
(nom inconnu) Saint-Denis (599)	0,716	22,07%	0,0710
KAMOURASKA (614)	0,250	8,93%	0,0377
CHALOULT (612)	0,394	19,21%	0,0638
FOUQUETTE (617)	0,332	13,81%	0,0501

Gestion des fumiers :

Le mode gestion des fumiers est un élément de première importance quand il s'agit de risque de pollution à l'épandage, de maintien de l'état des sols cultivés et de cohabitation harmonieuse. En effet, la gestion des effluents d'élevage sous forme de fumier solide composté favorise, entre autres, la conservation de la matière organique dans les sols, ce qui les rends moins vulnérables à l'érosion et plus fertiles. Les problèmes reliés aux odeurs sont grandement diminués également. Pour plusieurs raisons environnementales, des incitatifs pourraient encourager les entreprises agricoles à choisir ce mode de gestion au lieu de choisir de gérer les effluents sous forme de lisier.

Portrait environnemental par sous-bassin :

Et dans l'optique de continuer à bien évaluer les impacts des activités anthropiques sur les cours d'eau, nous encourageons grandement la caractérisation plus approfondie des milieux. En effet, en déterminant l'état actuel des sols et des cours d'eau par sous-bassin, la MRC sera davantage en mesure d'orienter ses réglementations et de s'assurer globalement de la conservation adéquate la qualité des cours d'eau du territoire.